



CETTE ANNÉE, VOUS PARTICIPEZ À UNE ENQUÊTE sur les photocopies de livres, de journaux et de partitions musicales

Votre école a été sélectionnée par le ministère de l'Éducation nationale pour participer à une enquête sur les photocopies de publications distribuées à vos élèves. Cette enquête est une obligation prévue par le contrat signé depuis 2005 entre le Ministère et le CFC.

En quoi consiste cette enquête ?

Il s'agit de reporter sur le tableau ci-joint, les références des publications dont vous distribuez des copies à vos élèves, pendant une période de 4 semaines de cours consécutives.

N.B. : 3 000 nouvelles écoles sont sélectionnées chaque année. Votre établissement ne sera donc sollicité qu'une fois tous les 15 ans.

Pourquoi une enquête ?

Le contrat signé entre le Ministère et le CFC vous permet d'effectuer des photocopies d'extraits de publications dans le respect du droit d'auteur. En contrepartie, le Ministère verse au CFC des droits de copie annuels.

Pour pouvoir reverser ces sommes aux auteurs et aux éditeurs des publications effectivement reproduites, le CFC a besoin de les identifier précisément.

N.B. : il ne s'agit pas d'un contrôle de votre travail. Votre nom ne doit en aucun cas figurer sur les tableaux à compléter.

CFC - Centre Français d'exploitation du droit de Copie

enseignement primaire - BP 69 - 75261 Paris Cédex 06 ● Tél. : 01 44 07 57 32 - Fax : 01 44 07 10 54 ● www.cfcopies.com

Comment compléter le tableau d'enquête ?

À déclarer pendant l'enquête :

Tous les extraits de publications françaises ou étrangères :

- Les livres, les manuels
- Les journaux, revues
- Les partitions de musique
- Les schémas, dessins, illustrations, etc.

Attention : les extraits de publications intégrés dans les MONTAGES doivent être déclarés.

Ne pas déclarer :

- Les textes ressaisis
- Les fichiers dont le prix de vente inclut le droit de reprographie
- Les documents photocopiés en un exemplaire pour préparer votre cours

L'unité de compte est la feuille de photocopie de format A4 (21 x 29,7 cm) :

Un extrait de publication photocopié peut ne pas occuper toute la feuille A4. Dans ce cas, il faut comptabiliser 1/4 de page, 1/2 page ou 3/4 de page de photocopie.

Livres :

- **Toujours indiquer** les quatre informations suivantes : le titre, l'auteur, l'éditeur et la collection (dès qu'elle existe)

Références de l'œuvre : livre, journal, périodique...				Copies destinées aux élèves de :		Photocopies		
TITRE du livre, du journal ou du périodique	AUTEUR(S) (pour les livres)	ÉDITEUR	COLLECTION	Entourer le niveau des élèves concernés : MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE		Taille de l'extrait copié (en pages A4)	Nombre d'élèves destinataires des copies	Nombre total de copies diffusées
<i>POUR COMPRENDRE LES MATHÉMATIQUES, CE1, FICHER DE L'ÉLÈVE</i>	J.-P. BLANC P. BRAMAND P. DEBÛ...	HACHETTE	POUR COMPRENDRE LES MATHÉMATIQUES	PS MS GS	CP CE1 CE2 CM1 CM2	0,5	x 28	= 14
<i>JDI - JOURNAL DES INSTITUTEURS</i>				PS MS GS	CP CE1 CE2 CM1 CM2	1	x 22	= 22
<i>TOUTE MON ANNÉE DE MATERNELLE, GRANDE SECTION</i>	M. BROSSIER	MAGNARD	TOUTE MON ANNÉE	PS MS GS	CP CE1 CE2 CM1 CM2	2	x 24	= 48

Journaux, revues :

- **Indiquer seulement** le titre du périodique
- **Mentions inutiles** : titre de l'article, auteur de l'article, date du journal, éditeur du journal

Entourer le niveau des élèves à qui sont remises les copies

Pour chaque œuvre, nombre de pages A4 ou de fraction de page A4 de copies réalisées

Tirage : nombre d'élèves auxquels sont destinées les copies

Pour en savoir plus : www.cfcopies.com